| | | |
|---|---|---|
| RÉGION NORMANDIE | **DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ACTEURS EMPLOI - FORMATION - ORIENTATION DE NORMANDIE** | |
| | **Thème : Emploi - Formation – Orientation** | |
| | **Objectif stratégique** | **Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle** |
| | **Mission** | **Réussir la relation orientation – formation – emploi** |
| | **Territoire** | **Normandie** |
| | **Type d'aide** | **Subvention** |

## CONTEXTE

La Région Normandie soutient les initiatives portées par les acteurs et partenaires locaux pour le développement de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur les territoires et/ou pour des métiers spécifiques, ainsi que des actions favorisant le lien direct entre les entreprises qui recrutent et les publics.

Par ailleurs, sur le volet Orientation, la Région a pris la décision en Assemblée Plénière du 14 octobre 2019 de la création en 2020 d'une Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers (AROM), dont le but sera de fédérer les acteurs et de coordonner leurs actions.

## OBJECTIFS

- Soutenir les structures locales facilitant la relation emploi/formation dans le cadre de l'Animation territoriale emploi-formation pour accompagner les mutations économiques, favoriser le recours à la formation professionnelle, développer l'emploi sur les territoires et assurer un rôle d'ensemblier de la politique emploi - formation - orientation ;

- Soutenir les actions d'orientation d'intérêt régional qui ne seraient pas directement assurées ou financées par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers.

## BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les structures et associations partenaires au niveau des territoires facilitant la relation emploi/formation/orientation (y compris sur la problématique de lutte contre le décrochage scolaire).

## CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

La Région Normandie intervient dans le cadre d'une subvention affectée contribuant au financement de projets de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences d'une part, et au financement de projets favorisant le lien emploi-formation-orientation d'autre part.

## MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Les structures déposent une demande de financement pour l'année à venir :

- l'instruction des dossiers est réalisée par la Direction Animation Territoriale Emploi et Compétences, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;
- une convention financière annuelle est établie entre la Région et le bénéficiaire.

## MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur à la date d'attribution de l'aide régionale.

## EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices :

- Assemblée Plénière du Conseil Régional de Basse Normandie du 15 décembre 2005 ;
- Assemblée Plénière du Conseil Régional de Normandie du 9 avril 2018 ;
- Commission Permanente du Conseil Régional de Normandie du 18 novembre 2019

Contacts :
Direction Animation Territoriale et Compétences
Téléphone Secrétariat : 02 35 52 41 50
Email :
AnimationCompétencesTerritoires@normandie.fr